

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 17

Sont présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; VABRE Fabien ; LEGOUT Cécile ; MARCENAC Cécile

Sont absents : BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Patricia BENITO) ; RAYNAL Géraud (procuration à Jacques GALERY) ; PORTERO Séverine (procuration à Jean Luc DONEYS) ; MURAT Frédéric (procuration à Florence DELOM)

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

2022 / 081 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'accueil Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Paul des Landes souhaite engager la construction d'un pôle enfance Jeunesse sur le site de l'école et procéder à l'extension du restaurant scolaire.

Pour ce faire, la commune a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au groupement « Cabinet METAFORE / /CPR INGENIERIE / BREHAULT INGENIERIE / Carole MARTY » pour un montant prévisionnel de 67 270,00 € HT.

L'enveloppe financière initiale, affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage, était de 620 000,00 € HT.

L'estimation du maître d'œuvre déterminée à l'issue des études Avant-Projet Définitif s'élève 1 128 825,34 € HT, soit 82,07 % d'augmentation

Cette augmentation s'explique par des travaux supplémentaires non prévus au programme initial :

- Aménagement d'une micro-crèche
- Construction d'une deuxième salle d'activité (petite salle) et d'un préau
- Aménagement de l'accès à la micro-crèche

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de contractualiser l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre lié à ces augmentations, conformément aux dispositions du marché.

L'incidence financière de cet avenant se traduit par une augmentation de + 51 513,00 € HT par rapport au montant initial du marché, qui est ainsi porté à 118 783,00 € HT.

Cet avenant a également pour objet de contractualiser le transfert du marché au profit de SARL Agence d'architecture Jean Géraud LUTRAN suite à la cession de l'entreprise titulaire du marché et de modifier la répartition des honoraires entre les différents cotraitants du groupement.

Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du projet d'avenant et à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif projet d'accueil Enfance Jeunesse;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale au vu de l'augmentation de la masse initiale du marché, au budget de la commune.

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 15/12/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présentée aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 15/12/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER